

# **machault** No.3

## *infos.*

Le magazine de votre commune



***Dossier : Voirie et urbanisme - page 6***

*Les ACTIONS COMMUNALES* p. 3  
*MACHAULT pratique* p. 15

*Vie ASSOCIATIVE* p. 17  
*COMMERCES et ENTREPRISES* p. 19  
*AGENDA* p. 20

## ÉDITORIAL



Le conseil municipal a beaucoup travaillé sur la réduction des charges de fonctionnement lors de l'élaboration du budget, afin de maintenir nos

capacités d'investissement compte tenu des baisses de dotation de l'État, qui continueront à diminuer en 2016. À la lecture de ce Machault Infos n° 3, vous trouverez des précisions sur les sujets impactés.

Il reprend également plusieurs points importants de la réunion publique du 20 juin dernier. Le conseil municipal et moi-même souhaitons mettre tout en oeuvre pour conserver notre cadre de vie tout en l'améliorant par les projets évoqués lors de cette réunion : aménagements, équipements publics, sécurité, circulation, propreté de la commune, etc. Je suis très mobilisé auprès des organismes subventionneurs, tels que l'État, la Région, le Département et la Communauté de communes, afin de pouvoir, dans un avenir le plus proche possible, voir ces projets se concrétiser. Retour aussi sur la vie scolaire et périscolaire, sur les associations ou sur des informations pratiques de santé notamment avec les grandes chaleurs estivales, espérées pour beaucoup, mais dangereuses pour les plus fragiles d'entre nous.

L'équipe municipale reste à votre écoute et à votre disposition. N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Je vous souhaite un été agréable et de très bonnes vacances.

Bien à vous,

Votre Maire

**Christian Poteau**

## PORTRAIT

### **Madame Ginette**

la générosité d'une âme d'enfant



*Mme Ginette, de son prénom Alphonsine, a 88 ans et une vie qui mériterait beaucoup plus que ces quelques lignes. Le témoignage de sa vie à un petit quelque chose d'universel qui parlera certainement au coeur de chacun.*

Beaucoup se rappelle Ginette et de ses activités auprès d'enfants pendant plusieurs années au sein de la commune. Ginette, c'est ainsi que les Machauliens la nomme. Elle a la voix aiguë et joyeuse de Mireille - celle du « Petit Conservatoire » que les moins de 20 ans ne doivent pas connaître - qui cache pourtant un début de vie peu enviable.

### **L'enfance, c'est sacré**

Née près de Chartres, de mère et de père inconnus, Ginette a été recueillie par l'assistance publique et placée dans une famille d'accueil à l'âge de 3 ans. « *J'ai eu une très belle enfance* » dit-elle prestement comme pour faire comprendre que la difficulté viendra plus tard dans la conversation. Hélène et Robert Rottier ont élevé cette petite fille chétive avec beaucoup de soins comme des parents qu'ils étaient d'ailleurs, puisqu'ils avaient une fille, Renée et un garçon, Maurice, que Ginette considérait comme son frère et sa soeur. Elle connaîtra la vérité sur sa naissance par l'intermédiaire d'une certaine Jeanne, une fille de l'école méchante avec elle, qui lui lancera un jour alors qu'elle avait 9 ans : « *De toute façon c'est pas ta mère* » ! Hélène et Robert Rottier n'avaient encore rien dit, ils

n'avaient pas encore trouvé le bon moment. « *Cette phrase m'a tourmentée jusqu'à mes 21 ans (majorité de l'époque), âge où j'ai eu mon livret de famille.* » Puis à l'âge de 12 ans, une autre déchirure : l'assistance publique la retire de sa famille d'accueil pour accéder au monde du travail, avec comme redoutable exigence de couper les liens avec cette famille, interdisant toutes les visites, les lettres étant seules acceptées. « *Maman m'avait appris la couture, la cuisine, je savais me débrouiller mais ça a été un déchirement. C'est sacré l'enfance... et ces belles années m'ont donné l'envie de m'occuper des enfants* » poursuit-elle après un premier grand silence où l'incompréhension et l'injustice se lisent dans son regard.

Après deux ans à mi-temps dans un ouvrier, tout en poursuivant ses études, elle est placée chez une patronne à Chartres. Là elle va chuter du 3<sup>e</sup> étage alors qu'elle lavait des carreaux : 5 heures de coma, une hanche gauche fêlée, un bassin fracturé, un an d'hôpital puis une convalescence, chez les Soeurs.

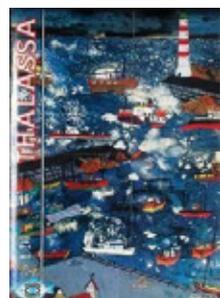
### **Les retrouvailles**

Dès sa majorité, elle retourne visiter sa famille d'accueil. Elle arrive après 12 km à pied à la nuit tombée, par surprise. C'est la joie dans le foyer et Renée, la fille aînée, lui propose aussitôt de rester à la ferme avec elle. Mais la vie de Ginette n'est pas un long fleuve tranquille et son premier mariage, peu satisfaisant. Avec Henri, elle a trois enfants qu'elle élèvera seule puisque ce dernier est alcoolique et brutal. Après douze années de vie commune, elle se retrouve veuve. Claude, Martine et Joëlle sont alors placés pendant six mois au foyer Saint Loup de Montereau, le temps que Ginette retrouve du travail. Elle s'établit en 1961 à Machault avec Pierre, un coureur de jupon qui travaille à Nangis et avec lequel elle a une fille, Aline, puis divorce au bout de trois ans.

### **Les années machauliennes : la sérénité**

Entre les ménages dans les écoles et chez des particuliers, la cueillettes de pommes, les gardes d'enfant et les colonies de vacances qu'elle anime pour le foyer Saint Loup, Ginette retrouve une vie sereine. Elle travaille dure sur Machault et sur Féricy et s'investit progressivement dans sa commune, grâce à l'aide de madame

Geldof, maire à l'époque. Ses meilleures années (de 1975 à 1987) seront lorsqu'elle devint assistante des maîtresses à l'école de Machault. « En 1986, au sein de l'école, nous avons participé à un concours "Visa pour la mer" organisé notamment par le



magazine Thalassa. 3 000 classes avaient envoyé un dessin d'un mètre carré représentant un port. Dix classes ont gagné un séjour au bord de la mer, dont notre classe de cours moyen et en plus le

dessin a fait la couverture du magazine. Je gardais aussi des enfants après l'école ou le week-end si les parents avaient des obligations ».

Si à partir de 60 ans, elle ne travaille plus à l'école, elle a parfois jusqu'à 12 enfants pour le déjeuner car il n'y avait pas de cantine à l'époque. « J'ai aussi reçu un prix en janvier 2000 grâce aux dessins d'Halloween des enfants que j'avais collés sur ma fenêtre pour qu'ils soient vus par tous. » - Prix pour l'originalité et la créativité mise en oeuvre dans la décoration de sa maison. « Je fais

encore de la couture, je prépare les repas, mais je ne m'occupe plus d'enfants depuis une quinzaine d'années.

Ces années avec l'école ont été merveilleuses et travailler auprès des enfants, préserver ces années d'insouciance, de joie, j'ai aimé y contribuer. »

## ÉTAT CIVIL

### Septembre 2014

#### Avril 2015

##### Naissance

Maël LEBON le 22/10/2014

Alice LAPIROT le 26/01/2015

##### Mariage

François AUMAIN et Elodie DELMOTTE le 20/09/2014

Sébastien SUDJA et Séverine DO NASCIMENTO le 18/04/2015

##### Décès

Gilles VALENTIN le 25/02/2015

Jeannine BOURNIQUEL, veuve MARTIN le 17/04/2015



## Les FINANCES

### Faire encore mieux avec beaucoup moins

Dans un contexte de réformes financières et économiques difficiles, le budget 2015 est placé sous le signe de la vigilance.

Comme toutes les autres collectivités nous devons faire face, d'une part, à la baisse des dotations de l'État, baisse qui sera encore plus significative les deux années à venir, mais également à l'augmentation conséquente des charges - réforme des rythmes scolaires, revalorisation du point d'indice des fonctionnaires ou nouvelles normes diverses.

Nous avons dû nous montrer prudents dans l'élaboration du budget, déterminer nos priorités et entreprendre la maîtrise de nos charges de fonctionnement en renégociant nos contrats à la baisse :

Assurances - téléphonie - entretien des réseaux publics - prestations de services - délégation auprès du SDESM de la maintenance entretien de l'éclairage public - mise en place d'un schéma de mutualisation intercommunal qui nous a permis le transfert d'un agent technique et la création d'un groupement d'achat avec la Communauté de communes Seine et Forêt, sous le nom « groupement d'achat Seine et Châteaux » dont l'objectif est de réaliser des économies d'échelle par l'effet de volume des différentes prestations identiques pour la majorité des communes et d'alléger les formalités administratives de celles-ci. Ce service est dirigé par les directeurs des services techniques des deux communautés de communes.

Afin de limiter partiellement l'impact de la baisse des dotations, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté une hausse

modérée des taxes locales, ces dernières restant néanmoins nettement inférieures aux communes voisines.

Ces efforts vont permettre de maintenir un niveau d'investissement et de poursuivre les divers projets tels que l'étude de la liaison douce - les projets de la ferme - l'éclairage de plusieurs zones noires (chemin du Poils de Cerf, rue du Canal des Trous, etc.).

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 703 864 euros à la section d'exploitation
- 353 215 euros à la section d'investissement

Dans un souci de meilleure connaissance des coûts, la municipalité a mis en place une gestion analytique des finances pour une vision plus précise et une maîtrise des dépenses de gestion courante. Nous espérons ainsi continuer de répondre aux besoins et améliorer la vie de nos administrés.

## LES ACTIONS COMMUNALES

# SOCIÉTÉ

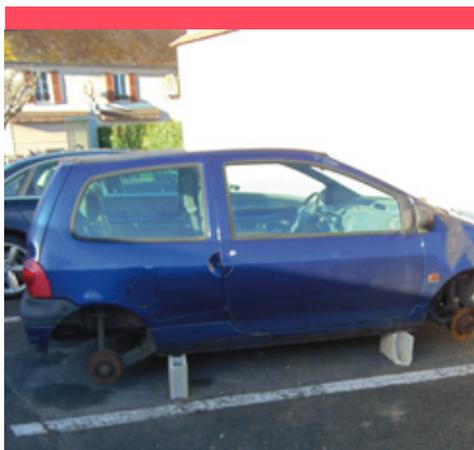
## Règles de civisme

L'équipe municipale espère un effort des Machauliens pour préserver le cadre de vie agréable de notre village.

Les élus comme les riverains constatent des dégradations régulières sur la commune, des débris sur la voirie - dont un cadavre de voiture abandonné sur le parking de la mairie -, des vols de fleurs, des comportements dangereux (adolescents sur le toit de la salle de tennis), des excès de vitesse et des règles de stationnement non respectées, etc., autant de cumul d'incivilités qui génèrent de la perte de temps auprès des employés municipaux qui pourraient être facilement évitées. Pour rappel, compte tenu du trafic de la rue des Trois Maillets et pour des raisons de sécurité, les parents d'élèves devront se garer sur le parking de la mairie ou dans la rue des Trois Maillets aux emplacements prévus pour déposer leurs enfants. Le stationnement en face de la mairie / bibliothèque est dorénavant interdit (changement de signalisation : plus d'arrêt possible).

La municipalité essaie de tout mettre en oeuvre pour avoir un village propre et agréable. Elle demande donc à chacun de respecter au moins ce qui est fait et de faire preuve de civisme.

À partir de maintenant, tous les véhicules stationnés en dehors des zones autorisées ou ne respectant pas les arrêtés de circulation seront verbalisables par la gendarmerie du Châtelet-en-Brie.



## Prévention

### Voisins vigilants

La commune a informé en 2014 les Machauliens sur ce nouveau dispositif de surveillance citoyenne qu'il nous paraît intéressant de mettre en place sur la commune.

Ne voyant pas d'adhésion pour sa création, la municipalité a décidé de prendre en charge ce système de surveillance et de le lancer au nom de la commune. Le coût de ce dispositif est de 800 € par an, il comprend la gestion du domaine internet, l'envoi de sms (pour les alertes météo également), une ligne téléphonique dédiée et les panneaux, que vous avez déjà pu découvrir aux entrées du village. Les quatre référents (appelés aussi administrateurs) responsables pour le compte de la mairie sont : Christian Poteau, le secrétariat, Matéo Romero de Avila et Bernard Gogot. Vous pouvez contacter Matéo Romero de Avila pour de plus amples informations. Service gratuit pour les Machauliens.



Une réunion publique de présentation de ce dispositif aura lieu le samedi 19 septembre à la salle des Fêtes à 9 h 30.

# Les ÉVÉNEMENTS de la COMMUNE

## Soirée dansante

Lundi 13 juillet

Soirée amicale et animée, le repas et le bal du 13 juillet est un temps fort pour les Machauliennes et Machauliens. À partir de 19 h 30, la municipalité vous convie à partager un repas dans la salle du tennis, qui sera suivi d'une soirée dansante animée par le SMILE quartet | Smooth jazz, groove jazz, funk, bossa, pop, sympathique formation qui a été particulièrement appréciée l'année dernière. Le SMILE quartet revient avec un répertoire bien étoffé, des arrangements affinés, des vibrations accordées. Huguette, souriante et chaleureuse bassiste à la voix mi ange mi démon, sera accompagnée de Fabrice à la batterie, Gilles à la guitare et de Vincent au clavier.



Clôture des inscriptions à la mairie le 30 juin, inscription comprenant le bulletin avec le règlement à l'ordre du trésor public. Un bracelet vous sera remis pour accéder à la salle du tennis.

**N'oubliez pas vos couverts !**

### PÉTARDS INTERDIS

Participation pour les habitants de la commune :

- adulte : 5 €
- enfant de moins de 18 ans : gratuit

Tarif pour les extérieurs de la commune :

- adulte : 20 €
- enfant de moins de 13 ans : 10 €.

## Feu d'artifice

Le feu d'artifice habituellement tiré par les élus et des bénévoles de la commune ne sera pas reconduit cette année. Les agréments qui étaient accordés ne sont plus valides.

Les normes de sécurité demandées et la formation plus contraignante augmenteraient les coûts de façon déraisonnable. Les élus remercient vivement les bénévoles qui se sont impliqués pendant cette vingtaine d'années pour installer et tirer ce sympathique feu d'artifice.

## Le marché d'automne

Dimanche 11 octobre

La huitième édition du « Marché d'Automne » aura lieu le dimanche 11 octobre, dans la salle du tennis.

Ce marché a bien évolué et depuis deux ans il n'est plus organisé sur la place de la Mairie, toute charmante soit-elle, car si le temps est pluvieux, les tentes de la commune et celles prêtées par Féricy ne suffisent pas à abriter tout le monde. Alors restons à l'abri encore cette année pour que ce marché reste un moment de plaisir !

Le principal étant que marchands et clients se plaisent à venir. Marie-Christine Noret, Bernard Gogot et Thierry Martin recherchent les commerçants. Comme d'habitude, ils privilégieront les artisans, les petits producteurs et la convivialité.

Tables et chaises seront disponibles pour se restaurer sur place.

N'oubliez pas ce rendez-vous, un bon moment vous attend !

## Cérémonie

### commémorative

Mercredi 11 novembre, à 10 h 00

Cette date célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et, depuis 2012, un hommage ce jour-là à tous les morts pour la France.

Sur la commune, une gerbe sera déposée devant chaque plaque commémorative de

notre village : la stèle du Pont de Chapendu, le monument aux morts et les plaques des rues des Trois Maillets et de l'Abbé Duval. Un verre de l'amitié sera partagé à l'issue de ce parcours, à la salle des Fêtes. Tous les habitants sont cordialement invités à participer à cette cérémonie du souvenir qui débutera à 10 h 00, devant la mairie.

La municipalité profitera de cette date du 11 novembre pour remettre aux aînés de la commune (65 ans et plus) un cadeau surprise.

Les personnes concernées recevront un courrier à leur domicile.

Les nouveaux habitants seront aussi les bienvenus. N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de la mairie pour tout renseignement.

## Brocante / vide-greniers

Mardi 14 juillet

La rue des Trois Maillets se transformera en brocante / vide-greniers comme tous les 14 juillet depuis quelques années. Cette brocante organisée par la municipalité se déroulera de 8 h 00 à 18 h 00. L'installation aura lieu de 6 h 00 à 8 h 00 et aucun véhicule ne sera autorisé à circuler ou stationner dans le périmètre de cette manifestation, tout au long de la journée.

Tarif :

- gratuit pour les habitants de la commune jusqu'à 6 mètres, puis au-delà 5 € le mètre
- 5 € par mètre linéaire pour les extérieurs.

Buvette et restauration sur place.



Plaque située dans le jardin communal dit « de l'Abbé Duval » à la mémoire des civils tués par des tirs d'artillerie lors de la libération de la commune : Théophile Chmelicek et Marcel Breton.

## Noël de la commune

Dimanche 5 décembre, à 14 h 30

Pour le Noël de la commune des enfants de 0 à 10 ans, la salle de tennis accueillera un spectacle de magie suivi d'un grand goûter gourmand le dimanche 5 décembre.

Le conseil municipal tient à prévenir dès aujourd'hui les enfants de l'absence de cadeaux puisque le Père Noël ne passera pas à Machault avec sa hotte bien remplie comme les années précédentes.

Un spectacle où les enfants seront amenés à participer devrait toutefois combler allègrement ce changement d'organisation.



## LES ACTIONS COMMUNALES

### DOSSIER

Ce dossier sur la voirie et l'urbanisme a été détaillé lors de la réunion publique du conseil municipal le 20 juin dernier. Vous retrouverez ci-dessous les points principaux.

## VOIRIE *et* ESPACES *Publics* - LE PAVE

Afin de réaliser un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), la municipalité a fait appel au cabinet ATEVE ingénierie. Cette étude propose des améliorations sur l'existant comme sur les projets à venir, avec programmation des travaux et estimation des coûts.

Le PAVE a permis un état des lieux des problèmes les plus cruciaux, les plus fréquents en matière d'accessibilité des voies et espaces publics, pouvant générer des situations de danger (comme des traversées non aménagées, des trottoirs trop étroits ou trop encombrés nécessitant de marcher sur la route, la gestion des sorties d'école, etc.), des problèmes liés aux itinéraires piétons les plus empruntés, des problèmes ponctuels et d'autres récurrents (bornes basses, grilles aux fentes trop larges, etc.)

En plus des dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et aires de stationnement implantées sur le territoire de la commune (Loi du 11 février 2005), le PAVE a permis d'identifier les secteurs "accidentogènes" et de proposer des solutions pour rétablir la sécurité, de manière progressive, puisque son schéma court jusqu'en 2030.

Cinq priorités ont été identifiées pour des travaux qui seront réalisés en 2015-2016

### *La création d'une liaison douce*

La création d'une voie douce permettant de connecter le hameau de Villiers au centre-bourg de Machault est une priorité pour la municipalité.

Une liaison douce (réservée aux déplacements non motorisés) sera aménagée sur une emprise parcellaire de la commune



le long de la rue de Villiers. Une remise aux normes des ralentisseurs rue de Villiers sera également effectuée. Les travaux comprendront des terrassements, la réalisation de structures et revêtements, soutènement et talus, pour un coût estimé à plus de 100 000 € HT.

### *Les voies à sens unique à titre expérimental*

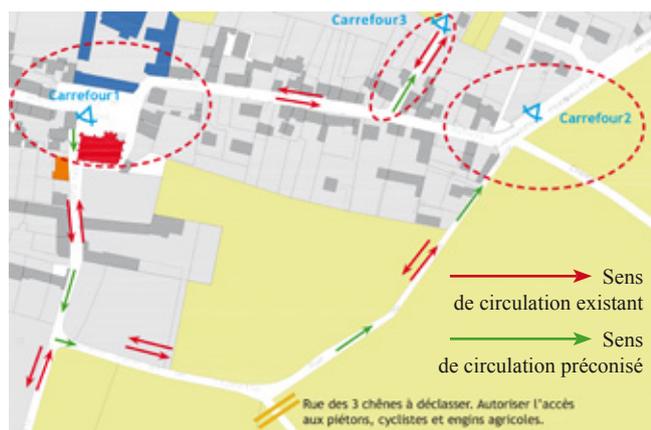
Afin de mettre en sécurité trois carrefours sur la rue des Trois Maillets, trois rues seront à sens unique :

- le tronçon de la rue de l'Heurtebise, compris entre la rue des trois Maillets et le Chemin des Femmes (dans le sens rue des Trois Maillets vers le Chemin des Femmes) ;
- le Chemin des Femmes, dans le sens Chemin des Femmes vers la rue des Trois Maillets ;
- le bas de la rue du canal des Troues sur les 35 premiers mètres (dans le sens rue des Trois Maillets vers la rue du Chemin Vert) ;

Ce dispositif va être mis en place à titre expérimental et deviendra définitif s'il s'avère pertinent.

Les modifications des sens de circulation s'accompagneront d'une modification de la signalétique mais aussi d'aménagements spécifiques.

Le coût des travaux est estimé à 3 000 € HT.



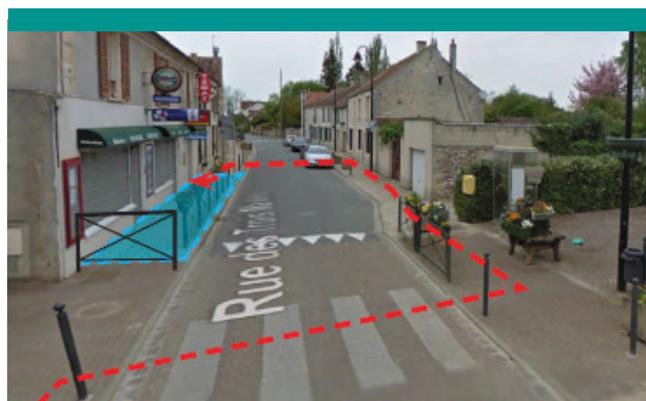
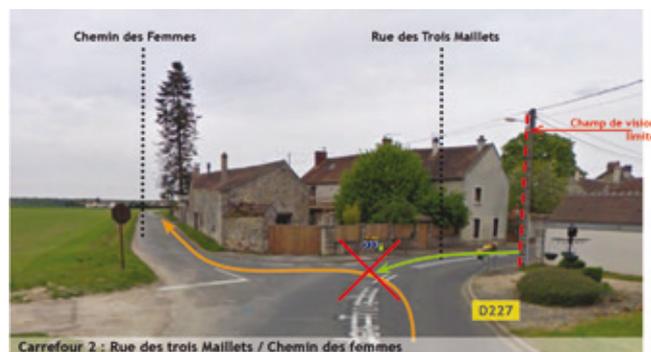
En outre, le chemin des Trois Chênes sera déclassé et son accès ne sera plus autorisé qu'aux piétons, cyclistes et engins agricoles. La commune établit actuellement un contrat de partenariat avec le Conseil général pour le classement de nos chemins dans le cadre du Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre et équestre (PDIPR). Celui-ci permettra à la commune d'obtenir des subventions pour les aménagements et la valorisation de ces chemins (barrières, bancs, plantation d'arbres et de haies), dont le chemin des Trois Chênes.

### Les aménagements aux abords du bar-tabac

La mairie de Machault a obtenu de la préfecture de Seine-et-Marne une dérogation à la zone de protection pour l'implantation « d'un débit de boissons à consommer sur place et de vente de tabac manufacturé sur la commune » (cf lettres page 8). En effet, le bar-tabac de la commune est trop proche de l'entrée de l'école communale au regard d'un arrêté préfectoral du 22 mars 2012, exigeant une distance minimale de 100 m entre une école et ce genre d'établissement. Pour répondre à cette dérogation, la commune doit effectuer les travaux suivants :

- aménager une terrasse devant l'établissement ;
- aménager un cheminement piétonnier rue des Trois Maillets ;
- ajouter des barrières de ville dans le prolongement de la terrasse de café ;
- ajouter une barrière de ville en travers du trottoir côté mairie pour empêcher l'accès au café depuis l'école communale.

Le coût des travaux est estimé à 2 500 € HT.



## LES ACTIONS COMMUNALES

**DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST**  
8, cours de l'Avne Daumesnil - 77200 TORCY  
Adresse postale : DOUANES - BP 115 TORCY  
77201 MARNE LA VALLEE CEDEX 01  
Site internet : [www.douanes.finances.gouv.fr](http://www.douanes.finances.gouv.fr)  
**PÔLE D'ACTION ECONOMIQUE**  
Service Tabac  
Affaire suivie par : Augustin Edouardo NINGA TIAI  
Téléphone : 01 70 27 21 23  
Télécopie : 01 69 17 83 77  
Mail : [pac-pdlit-cot@douanes.finances.gouv.fr](mailto:pac-pdlit-cot@douanes.finances.gouv.fr)  
Ref: 14004473

Torcy, le 18 novembre 2014

**Monsieur Christian POTEAU**  
**Maire de Machault**  
**24, rue des Trois Maillets**  
**77133 MACHAULT**

Torcy, le 18 novembre 2014

REÇU  
21 NOV. 2014

**Objet:** Rejet de la demande de création d'un débit de tabac dans la commune de MACHAULT (77133) -requête de M. Stéphane GRAY.

**Réf.:** - Article 565 et suivants du code général des impôts relatif au régime économique des tabacs.  
- Décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés.  
- Arrêté préfectoral n° 2012-DSCS-DB 120 fixant l'étendue des zones de protection pour l'implantation des débits de boissons à consommer sur place et des lieux de vente de tabac manufacturé dans le département de Seine-et-Marne.  
- Votre courrier daté du 24 octobre 2014.  
- Courrier de Mme et M. Stéphane GRAY en date du 24 octobre 2014.

Monsieur le Maire,

Comme suite à votre courrier visé en référence, vous m'informez que vous soutenez la demande de création d'un débit de tabac émanant de M. Stéphane GRAY, nouveau locataire-gérant du fonds de commerce exploité sous l'enseigne « Le Village », sis 22, rue des Trois Maillets à MACHAULT (77133) appartenant à la commune.

Votre requête a retenu toute mon attention et a fait l'objet d'un examen attentif par mes services.

Toutefois, je vous informe que, conformément aux dispositions de l'article 11-4° du décret susvisé les implantations de débits de tabac sont interdites en zone protégée, conformément aux dispositions des articles L. 3335-1 et L. 3511-2-2 du code de la santé publique.

Ainsi, dans le département de la Seine-et-Marne, la distance minimale au-dessous de laquelle aucun débit de tabac ne peut être implanté ni transféré autour des

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

établissements concernés par la notion de zone protégée, notamment, des écoles, est de **100 mètres**.

Or, l'établissement de M. GRAY est situé à 20 mètres d'une école.

En conséquence, je vous informe que j'ai décidé de rejeter cette demande de création de débit de tabac à MACHAULT.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le directeur principal des services douaniers,

  
Jean-Pierre AMAR

Refus dérogation

  
**PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE**

Préfecture  
Direction de la coordination des services de l'Etat  
Pôle de la coordination de l'administration départementale

**Arrêté n° 2015-DCSE-SEC-12**

**de dérogation à la zone de protection pour l'implantation d'un débit de boissons à consommer sur place et de vente de tabac manufacturé sur la commune de MACHAULT ( 77133 )**

**Le préfet de Seine-et-Marne**  
**Officier de la Légion d'honneur**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**Vu :**

- le code de la santé publique et notamment ses articles L.3335-1, L.3335-4, L.3335-8, L.3335-11 et L.3335-11-2-2,
- l'article 24 de la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit,
- l'arrêté préfectoral n° 2012-DSCS-DB 120 du 22 mars 2012 fixant l'étendue des zones de protection pour l'implantation des débits de boissons à consommer sur place et de vente de tabac manufacturé,
- la demande écrite du maire de MACHAULT, valant avis favorable, en date du 20 janvier 2015.

**Considérant :**

- qu'aucun débit de boissons à consommer sur place associé à la vente de tabac manufacturé n'est présentement implanté dans la commune, ni sur aucune des communes avoisinantes regroupées au sein de la communauté des communes « VALLEES ET CHATEAUX », représentant un bassin de vie et une zone de chalandise de plus de 14000 habitants ,
- qu'il constituerait en outre l'unique commerce de la commune et, par voie de conséquence, un pôle d'animation locale de proximité pour ses habitants , notamment en tant que prestataire de services de première nécessité - dépôt de pain , réserves alimentaires d'urgence - et de loisirs - détaillant point de vente de la FRANCAISE DES JEUX , PMU loto etc ... ,
- qu'il contribuerait à l'essor touristique de la commune en incitant les visiteurs de passage qu'il empruntent les chemins adjacents de grande randonnée , très fréquentés en période estivale , à s'y arrêter ,
- que le maire de la commune a émis, dans son courrier du 20 janvier 2015, un avis favorable à l'implantation de ce commerce ,

Adresse postale : 77030 MELUN CEDEX Téléphone : 01 64 71 27 27 Télécopie : 01 64 71 27 26 Internet : [www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)

- que, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral visé ci-dessus , le maire de la commune d'implantation s'est engagé à aménager un cheminement piétonnier et une terrasse devant l'établissement , situant son accès à bonne distance de la zone protégée , telle que définie par l'arrêté précité ,
- que, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral visé ci-dessus et de l'article L.3335-1 du code de la santé publique , l'installation d'un débit de boissons à consommer sur place peut être autorisée en zone de protection , après avis favorable du maire, dans les communes où il existe au plus un débit de boissons à consommer sur place lorsque les nécessités touristiques ou d'animation locale le justifient ,
- que conformément aux dispositions de l'article L. 3335-11-2-2 du Code de la santé publique, l'autorisation peut être accordée , dans les mêmes conditions que celles exposées dans l'article L.3335-1 du même code , aux débits de vente de tabac manufacturé ,

Par ces motifs, sur proposition du secrétaire général de la préfecture, arrête :

**Article 1 :**

Une dérogation à l'étendue des zones de protection pour l'implantation des débits de boissons à consommer sur place et des lieux de vente de tabac manufacturé fixée par l'arrêté préfectoral n° 2012- DSCS-DB 120 du 22 mars 2012 est accordée pour l'implantation d'un débit de boissons à consommer sur place associé à la vente de tabac manufacturé sur la commune de MACHAULT .

**Article 2 :**

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional des douanes de Paris-Est et le maire de la commune de MACHAULT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de SEINE-ET-MARNE ou d'un recours contentieux près le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le 12 FEV. 2015

Le préfet,  
Pour le préfet et en délégation,  
Le Secrétaire général de la Préfecture

  
Nicolas de MAISTRE

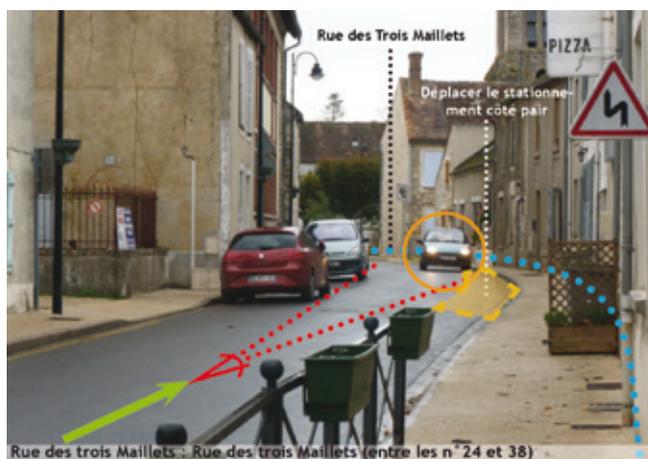
Accord dérogation

### *Le stationnement rue des Trois Maillets*

Entre les n<sup>os</sup> 24 et 38 de la rue des Trois Maillets, les places de stationnement sont implantées du côté impair, c'est à dire à l'intérieur du virage.

Cette implantation du stationnement n'est pas satisfaisante d'un point de vue de la sécurité routière. Elle contraint les véhicules venant de la place de l'église à se déporter sur la voie de gauche sans avoir de visibilité sur les véhicules pouvant déboucher en sens inverse (côté mairie).

Il est donc préconisé, afin de conserver l'offre en stationnement sur la commune, de déplacer ces places du côté opposé de la rue des Trois Maillets. De même ce changement permettra de sécuriser aussi les piétons se déplaçant sur ce trottoir.



### *L'aménagement d'une rampe PMR\* à la salle des Fêtes*

Afin d'établir l'accessibilité PMR à la salle des Fêtes, une rampe d'accessibilité sera aménagée.



\*Personnes à mobilité réduite

### *Le PAVE*

Le PAVE est indispensable pour l'obtention des subventions de l'État mais aussi du Département. Il était donc nécessaire de faire l'étude sur toute la commune pour prétendre à des subventions.

Les dossiers des projets développés ici ont bien été déposés, la municipalité est en attente de réponses.

## LES ACTIONS COMMUNALES

## URBANISME

*Projet rue de l'heurtebise*

Le projet de la résidence rue de l'Heurtebise se précise... Une trentaine de lots à bâtir verront le jour sur plusieurs années afin que les infrastructures évoluent en parallèle des besoins.

Afin d'intégrer au mieux le projet à notre cadre environnemental, le propriétaire des parcelles, M. Geldof et la commune de Machault se réunissent régulièrement. Il en résulte que des parcelles contiguës au projet vont être rétrocédées à la commune afin de pouvoir élargir l'offre de stationnement. De même, l'enfouissement des réseaux électriques sur l'entrée de la rue de l'Heurtebise jusqu'au projet, sera réalisé. Les Machauliens pourront choisir parmi une sélection proposée :

- un nom pour la résidence
- trois noms pour les nouvelles rues

**Loi ALUR et PLU**

## LA LOI ALUR

Le volet urbanisme de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (loi Alur) provoque des changements importants notamment en droit de l'urbanisme. Cette loi a pour objectif de faciliter et d'accroître l'effort de construction de logements, et par conséquent de densifier les communes. Deux moyens principaux pour ce faire :

**La suppression du COS (coefficient d'occupation des sols)**

Jusqu'à présent, le PLU (Plan local d'urbanisme) pouvait fixer la densité de surface habitable pour construire, constituée par le COS (nombre de mètres carrés de surface de plancher susceptibles d'être construits sur un terrain), dont la mise en oeuvre a fait l'objet de critique : freiner la densification et contribuer à l'étalement urbain. Le COS est donc abandonné au profit d'autres règles, telles que l'emprise au sol, la hauteur des bâtiments ou bien encore l'implantation de constructions par rapport aux limites séparatives.

Dorénavant il n'est donc plus possible de fixer un COS dans le PLU. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la loi, le COS n'est plus opposable aux demandes de permis de construire et de déclarations préalables.

**La suppression de la surface minimale des terrains pour construire dans les PLU**

La fixation par le règlement du PLU, d'une superficie minimale des terrains à construire est également supprimée. Cette fixation de la taille minimale des terrains a été identifiée comme un frein à la densification, mais également à la mixité sociale, le législateur ayant jugé

que les autres dispositions réglementaires constituaient une boîte à outils suffisante pour répondre aux objectifs de préservation du cadre de vie ou de gestion des contraintes d'assainissement.

Donc à l'heure actuelle, une construction sur un terrain de 200 m<sup>2</sup> est complètement envisageable s'il respecte les autres dispositions (dont l'implantation de la maison par rapport aux voisins).

**LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU POUR PRÉSERVER LA COMMUNE DE CETTE LOI**

Le conseil municipal souhaitant limiter l'impact de la loi Alur, a effectué une modification simplifiée du PLU afin d'être réactif aux problèmes liés à cette réglementation.

Afin d'éviter des constructions en arrière lot et d'augmenter la densification sur certaines zones urbaines, des bandes constructibles ont été instaurées :

- 40 mètres rue des Trois Maillets côté Sud et voies adjacentes (hormis route Rouge et rue de l'Heurtebise),
- 30 mètres côté Nord de la rue des Trois Maillets et voies adjacentes, ainsi qu'au hameau de Villiers,
- 20 mètres rue de l'Heurtebise.

Au-delà de ces bandes constructibles, seules sont autorisées, les constructions annexes, accolées ou non aux bâtiments principaux, non affectées au logement ou à une activité, dans la limite de 50 m<sup>2</sup>, ainsi que les piscines sans limitation de surface.

Cette démarche a permis aussi au conseil municipal de simplifier le PLU en raison des changements de modes de vies et de constructions pour faciliter aux administrés différentes solutions pour leurs travaux dont la modification de l'article 11 concernant les aspects extérieurs pour les ouvertures :

- Possibilité de porte-fenêtre ou baie vitrée
- Suppression de l'obligation d'installer des fenêtres plus hautes que larges
- Autorisation des volets roulants (les caissons seront de préférence incorporés dans le plan de façade).

## TRAVAUX

### Éclairage public à LED

Dans l'objectif de réduire et maîtriser la consommation d'énergie de l'éclairage public, en respectant l'environnement par une diminution des émissions de CO<sub>2</sub>, et pour une mise en conformité obligatoire, la municipalité va effectuer prochainement la première tranche de travaux de l'éclairage public à LED sur la commune. Ces derniers devraient être achevés à l'automne 2015.

#### Les rues concernées

Pour cette première tranche au vu du manque ou de la faiblesse de l'éclairage public, de nouveaux candélabres de type «Floraled» seront installés dans le chemin du Poils de Cerf, la rue du Canal des Trous et sur le parking de la mairie (avec éclairage du pressoir et de l'abribus). Enfin des modèles ressemblant à l'existant mais à LED seront installés rue de la Vallée et rue de l'Heurtebise. La suppression de zones noires, le remplacement du matériel vétuste et la remise obligatoire aux normes ont été décisifs dans le choix de ces lieux.

#### Subvention

Les travaux dont le coût est de 70 000 € seront financés à 50 % par le SDESM (Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne), soit 35 000 €.



Candélabres de type «Floraled»

### Les atouts des LED (Diodes Electro Luminescentes)

Consommation et résistance : à puissance égale, les LED consomment jusqu'à quatre fois moins, durent douze à quinze fois plus longtemps, sont insensibles aux allumages répétés et très résistantes aux chocs.

Les économies d'énergie apportées par ces types de lampes peuvent atteindre les 70 % selon les meilleures estimations et les chiffres les plus hauts.

### Transformateur de Villiers avec trompe-l'oeil

L'artiste peintre Stéphane Van't Veer a réalisé un décor en trompe-l'oeil sur le transformateur situé place du Puits à Villiers, financé par le SDESM à 70 % de son coût réel, soit 1200 € TTC.



### Travaux en mairie

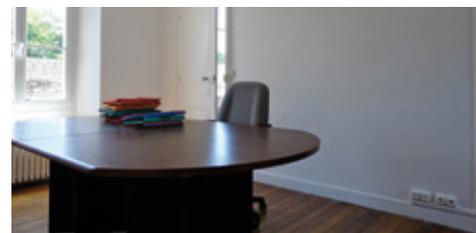
#### Réseau informatique de la mairie

Afin de sécuriser les données informatiques, une baie de brassage - armoire informatique permettant de rassembler les équipements et câbles réseau à un seul endroit - a été installée.



#### Bureaux

Des travaux de réfection (peinture et plancher) des bureaux à l'étage de la mairie ont été réalisés en grande partie par les employés municipaux et les réseaux de distribution électrique vétustes ont été entièrement refaits par un électricien.



## LES ACTIONS COMMUNALES

### Transition énergétique : borne de recharge

Engagé dans la transition énergétique, le SDESM déploie sur l'ensemble du département de la Seine-et-Marne une infrastructure de charge pour véhicules électriques de 340 points d'ici fin 2015. À Machault, la borne installée sur le parking de la mairie sera opérationnelle dès cet été et son utilisation sera gratuite jusqu'en décembre 2017 (sauf utilisation du service de charge : 0,50 €). L'opération a été largement subventionnée puisque le coût total de l'installation d'une borne de recharge est de 10 000 € or la participation de la commune a été de 1 000 €.



**La borne**

La borne de recharge Schneider electric Evlink dispose de deux points de charge. Deux véhicules peuvent ainsi se recharger simultanément sur chaque borne. Chaque point de charge présente deux prises permettant la recharge de l'ensemble des véhicules électriques actuellement sur le marché.

- La première est une prise domestique Evl permettant une recharge normale à 3 kW. Un usager pourra recharger complètement son véhicule en 6 à 8 heures.
- La seconde est une prise type 2 permettant une recharge accélérée à 16 kW. La charge complète du véhicule sera obtenue en 1h30 à 2 heures.

**L'utilisation du service**

- L'usager s'enregistre sur le réseau via le site internet [www.sdesm.fr](http://www.sdesm.fr). Il recevra ensuite en retour une carte magnétique RFID (Radio Frequency Identification) lui permettant d'utiliser les bornes. L'usager prépaye un certain nombre de charge sur sa carte via le site internet et peut ainsi recharger sa carte régulièrement en fonction des besoins.

**Les tarifs**

Jusqu'au 31 décembre 2017, un tarif unique d'utilisation du service de charge de 0,50 € est mis en place. Ce tarif est appliqué à chaque acte de charge. C'est-à-dire que le tarif est identique pour une charge de 20 minutes et pour une charge de 2 heures. Ce prix est volontairement attractif jusqu'en 2017 pour lancer le service sur le département. Par la suite il pourra évoluer pour atteindre une parité avec le coût réel des consommations d'électricité.

**Le stationnement**

Le stationnement est réservé aux véhicules électriques et limité dans le temps à 2h00 par une zone bleue. Il est réglementé par un arrêté municipal. En revanche la mise en place de la signalétique correspondante sera prise en charge et réalisée par le SDESM dans le cadre des travaux d'installation de la borne.

### Panneau électronique d'information

La commune prévoit de s'équiper d'un panneau électronique d'information qui permettra de relayer les informations pratiques de la municipalité et d'annoncer les manifestations des associations. Le panneau sera installé rue des Trois Maillets.

### Réseau de transport d'électricité - RTE

Des travaux d'élagage, d'abattage, de taille et de broyage vont être réalisés pour l'entretien des lignes électriques Chesnoy - Courtry 1 - 2 et 3 / Chesnoy - Morbras 1 et 2 entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015. L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE à l'entreprise l'ONF. En cas de réclamation, les intéressés peuvent s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux : [rte-cm-ntr-gmr-est-srt@rte-france.com](mailto:rte-cm-ntr-gmr-est-srt@rte-france.com)

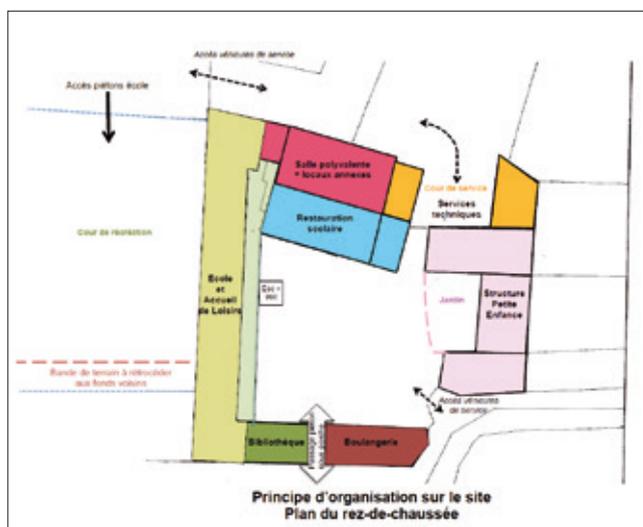


## LA réhabilitation de la FERME

Acheté en 2012 par la commune, le corps de ferme situé au 39 rue des Trois Maillets fait l'objet d'un projet municipal ambitieux où seraient rassemblés les principaux équipements publics de la commune (école, cantine, garderie, crèche, médiathèque, salle polyvalente, ...), les associations communales ainsi qu'une boulangerie, des professions libérales, etc.

Cette structure qui répondrait aux normes PMR, permettrait donc d'assurer pour plusieurs décennies les capacités d'accueil dans de bonnes conditions des enfants et un service de proximité aux administrés.

Ce lieu qui se voudrait intergénérationnel et multifonctionnel a été longuement évoqué lors de la réunion publique. Les demandes de subventions ont été effectuées et la municipalité vérifie les possibilités d'aménagement réalisables dans ces bâtiments sans toutefois investir trop de temps et d'argent dans des réflexions trop poussées. Parallèlement, l'aménagement des accès possibles de ce futur complexe a été anticipé dans le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), afin de sécuriser au mieux ce lieu.



## PÉRISCOLAIRE

### *Périscolaire :* *cantine - garderie - NAP*

#### Un avenir plus serein

Afin d'envisager une année un peu plus sereine et toujours dans l'optique d'un mieux-être pour tous les enfants, des modifications d'organisation sont à prévoir pour l'année scolaire 2015-2016 :

- concernant les inscriptions des enfants à la cantine, à l'étude et à la garderie, une inscription à l'année, et non plus mensuelle, va être adoptée pour répondre à la demande de nombreux parents mais aussi pour faciliter le travail de la secrétaire ;
- le paiement de ces services sera peut-être à faire directement à la trésorerie du Châtelet-en-Brie, ceci est en cours de réflexion. Des contacts sont pris actuellement pour sa mise en place ;
- pour la cantine, le contrat avec l'OCRCS, prestataire actuel, vient d'être dénoncé, le rapport qualité-prix ne nous paraissant pas satisfaisant. Dans le cadre de son schéma de mutualisation, la Communauté de communes va se charger de l'appel d'offres pour un autre prestataire à la rentrée et améliorer la qualité des repas pour les enfants ;
- dans un souci d'amélioration du bien-être des enfants et conscients des améliorations à apporter à l'organisation actuelle, nous avons décidé de modifier celle-ci à la rentrée prochaine par :
  - la mise en place d'un élu référent qui serait un interlocuteur plus présent
  - de procéder à un plan de formation du personnel
  - de nommer un agent encadrant

Un nouveau règlement sera également établi avec des règles de vie pour les enfants qui devront être respectées.

#### Les Nouvelles Activités Périscolaires

Malgré la difficulté d'application de la Réforme des rythmes scolaires, avec un bel

effort de la part des enseignants, des parents, des intervenants et du personnel communal, nous avons constaté le bon déroulement des NAP cette année.

Une participation de 100 % des élèves sur l'école de Machault comme sur l'école de Féricy et un excellent retour de la part des parents, des enfants et des intervenants, nous ont amené à pérenniser ce dispositif pour l'année scolaire 2015-2016 ainsi que sa gratuité. À l'école de Machault, la dernière période (d'avril à juillet) était au choix des enfants, la répartition s'est faite sans aucune difficulté et à nombre égal dans chaque atelier. Les enfants ont tous obtenu le choix qu'ils avaient fait. L'année prochaine, certaines activités comme les ateliers « activités manuelles, jeux de société ou éveil musical » continuent. D'autres intervenants sont en cours de recrutement pour permettre de varier ces activités. Enfin, il est fort probable que le jour des NAP, à Machault le vendredi, soit modifié.



#### Le budget du RPI

La participation des communes au budget du RPI n'a pas augmenté par rapport à l'année dernière puisque le RPI a fait le choix de regrouper certains chapitres (intervenants scolaires, sorties scolaires) et il y avait un excédent dans la globalité du budget.

#### *Infos pratiques*

Boîte courriel  
sirpmf77@gmail.com

#### Le collège de Vulaines-sur-Seine

Le Département a lancé l'appel d'offres pour la construction du collège. Le planning prévoit un démarrage des travaux fin d'année 2015, avec pour commencer, la dépollution du terrain. L'ouverture est prévue à la rentrée scolaire 2017.

## La VIE SCOLAIRE

### *Un début* *d'année scolaire coloré*

Pour les vacances de la Toussaint, le mercredi 15 octobre, les enfants ont assisté dans la salle des fêtes au spectacle de la Compagnie Debut les rêves intitulé « Les fables du monde » qui retraçait l'histoire de notre belle planète. Les décors étaient magnifiques, tout en lumière, et les artistes virevoltants pour le grand bonheur des enfants.

Nous avons fêté Halloween, l'occasion de venir déguisé à l'école en citrouille, fantôme, sorcière et autres revenants. Voyez comme ils sont beaux ! Merci à tous nos parents qui se sont prêtés à cette petite fête qui s'est terminée par un grand goûter.



## LES ACTIONS COMMUNALES

### *Enfance | Jeunesse (suite)*

#### **Noël à l'école**

La Compagnie des 3 Chardons a présenté son spectacle « Antoine et les étoiles » dans la salle des Fêtes le 15 décembre. Comme à l'accoutumé, l'histoire était passionnante et les décors étonnants. Les enfants ont participé avec enthousiasme. Le Père Noël n'a pas oublié notre école et il est venu spécialement la veille des vacances avec cadeaux et friandises pour la plus grande joie de tous. Merci à lui pour ce moment magique.

#### **La fête du printemps**

Le jeudi 16 mars, toute l'école a participé à la fête du printemps. Cette année, elle s'est déroulée autour du thème de la nature. La Compagnie Nam a animé la manifestation avec des chants et des danses et le clou du spectacle, une grande bataille de paille, très appréciée par les enfants. Pour l'occasion, les classes s'étaient déguisées en jardiniers, légumes, fleurs, épouvantails, lutins... et les parents étaient invités à venir les applaudir. Sous un beau soleil printanier, tout le monde s'est bien amusé avant le goûter. Merci à tous ceux qui nous ont aidés à faire de cet après-midi convivial une belle réussite.



#### **Notre jardin pédagogique**

Derrière la classe des petits-moyens, nous avons installé notre jardin pédagogique. Un papa a confectionné un bac pour chaque classe et une maison à insectes. La mairie nous a apporté la terre nécessaire et installé un point d'eau. Au printemps, nous avons planté légumes et fleurs que nous arrosons régulièrement depuis. Nous allons le décorer avec nos créations imaginées lors de notre visite à la Fabuloserie. Bientôt il accueillera toutes les familles lors de notre exposition de fin d'année. Nous découvrons ainsi l'art de jardiner et la vie des plantes, ce qui passionne nombre d'enfants. Il y a toujours une petite chose à faire dans notre jardin (arroser, arracher l'herbe, chasser limaces et escargots...), et comme c'est amusant de jardiner !



#### **Sortie de fin d'année**

Le vendredi 22 mai, les trois classes ont visité le musée de la Fabuloserie à Dicy dans l'Yonne. Les enfants ont pu admirer les œuvres de ce musée de l'« Art hors-les-normes ». Ils ont beaucoup aimé les manèges de Petit Pierre, les énormes Turbulants, les boîtes à mystères et les nombreux trésors découverts au fil des salles. L'après-midi, ils ont pu participer à des ateliers dans le magnifique « Arboretum des Barres » à Nogent-sur-Vernisson. Une belle journée sous un soleil radieux pleine de souvenirs et de projets à concrétiser dans notre jardin pédagogique.



#### **Le projet sécurité routière**

Au cours du mois de mai, les enfants de l'école se sont initiés en classe aux codes de la route concernant le piéton et le cycliste. Ils se sont entraînés dans la cour de récréation sur le circuit permanent.

Le jeudi 27 mai, les trois classes ont passé les tests d'évaluation répartis en deux catégories. Le matin, connaissance du code sur le circuit de la cour (respect des panneaux, des priorités, des tracés...) et l'après-midi, manipulation de son véhicule sur le parking de la mairie. Merci aux parents bénévoles qui nous ont accompagnés dans cette activité. Les enfants ont brillamment passé les épreuves avec l'enthousiasme que nous leur connaissons et ils ont reçu un diplôme et une médaille pour récompenser tous leurs efforts.

Mme Jacques

## Le COMPTEUR COMMUNICANT

### développé par ERDF arrive à Machault - LINKY

Dans quelques années, chaque foyer sera doté de son compteur électrique intelligent, Linky. Le boîtier vert anis permettra un meilleur contrôle du réseau électrique français et aidera les fournisseurs à adapter l'offre à la demande, en temps réel. L'objectif est d'installer 35 millions de compteur intelligent Linky à l'horizon 2020. Le premier déploiement en Seine-et-Marne touchera 71 communes dont Machault, fin 2015.

#### Tour d'horizon des avantages de Linky en six points

##### • La réalisation d'interventions à distance

Linky est un compteur communicant : il peut recevoir et envoyer des données et des ordres sans l'intervention physique d'un technicien. Installé chez les clients et relié à un centre de supervision, il est en interaction permanente avec le réseau, qu'il contribue à rendre « intelligent ».

##### • La détection de pannes et la réduction des délais d'intervention

Les interventions simples, comme la mise en service ou le changement de puissance pourront se faire du jour au lendemain et non plus sous 5 jours. Plus besoin de prendre rendez-vous ou d'attendre le technicien, ERDF opérera à distance.

##### • L'intermittence des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables, solaires et éoliennes, devient nécessaire, mais pose aujourd'hui encore de nombreux problèmes dont celui d'intermittence en rapport avec l'instabilité météorologique que nous connaissons depuis toujours. Une instabilité qui ne leur permet pas actuellement de produire de l'électricité de manière permanente. Coupler leur utilisation avec celle d'énergie nucléaire ou thermique paraît être un bon

compromis. Une demi-mesure que les smart grids, et plus particulièrement les compteurs électriques intelligents, rendent possible aujourd'hui.

##### • La facturation sur des consommations réelles

En ajustant le montant de la facture à la consommation réelle d'un foyer, Linky permettra à ce dernier de ne payer que pour l'électricité qu'il consomme et non plus pour un forfait basé sur des estimations.

##### • Un accès facile aux données de consommation

Les clients pourront visualiser leur consommation d'électricité et ainsi mieux la maîtriser, en se connectant par exemple sur Internet ou via un smartphone.

Le compteur indiquera gratuitement :

- l'énergie totale consommée ;
- la puissance instantanée ;
- la puissance maximale utilisée ;
- la période tarifaire en cours.

##### • L'installation gratuite

Le gouvernement et ERDF l'assurent : le coût de fabrication et d'installation des boîtiers Linky ne sera pas répercuté sur la facture des clients. Aucune somme ne peut être exigée des particuliers chez qui un nouveau compteur est installé. Le financement sera réalisé grâce aux économies effectuées par les opérateurs, notamment avec la suppression des déplacements des agents, car toutes les opérations (relevés du compteur, réglages) se feront à distance.

#### L'objectif pour ERDF

À terme, l'objectif de ces compteurs Linky est de limiter les excès de consommation pendant les fameux « pics » afin de réaliser des économies d'énergie pour les consommateurs comme pour les producteurs.

Les concepteurs des compteurs Linky espèrent que les consommateurs modifieront leur consommation en profitant des périodes « creuses » afin de bénéficier d'énergie moins cher et d'alléger ainsi leurs factures énergétiques.



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

#### Bon à savoir

Toutes les données de consommation sont cryptées dès la source. ERDF garantit ainsi la protection de ces informations personnelles qui sont la propriété du client.

# SMITOM - LOMBRIC

## Encombrants

Mardi 6 octobre 2015

Site internet du SMITOM-LOMBRIC :

www.lombric.com

N° Vert : 0 800 814 910

(gratuit depuis un poste fixe)



## SOS MÉDECINS

Brie-Sénart-Melun-Fontainebleau

39 boulevard Almont - 77000 Melun

Tél. : 3624 - N° national unique

ou 0 820 077 505

SOS Médecins organise désormais trois consultations de permanence de soins dans le cadre de son service médical continu et sur rendez-vous uniquement à :



- Brie-Comte-Robert
- Melun
- Fontainebleau

Samedi : 12 h 00 - minuit

Dimanche, jours fériés, ponts mobiles :

8 h 00 - minuit

Jours ouvrés : 20 h 00 - minuit

Avant de vous présenter à ces consultations, il est obligatoire de téléphoner à :

SOS MÉDECINS BRIE-SÉNART-MELUN-FONTAINEBLEAU au 3624 ou 0 820 077 505. Si votre état de santé ou l'état de santé de votre enfant l'autorise, il vous sera communiqué par SOS MÉDECINS un horaire et l'adresse pour cette consultation.

Les consultations de Permanence de soins ne sont pas destinées aux malades graves qui relèvent de soins urgents à domicile, à l'hôpital ou en clinique.

Aux horaires et jours ne relevant pas de la permanence de soins, contactez toujours de principe votre médecin traitant. En cas d'urgence vitale, veuillez contacter le SAMU 77 au N° 15.

## INFORMATION *Canicule*

### La canicule, c'est quoi ?

Il y a danger pour ma santé lorsque :

- il fait très chaud
- la température ne descend pas, ou très peu la nuit
- cela dure 3 jours ou plus

POUR EN SAVOIR PLUS :

0 800 06 66 66 (gratuit depuis un poste fixe)

L'institut national de prévention et d'éducation pour la santé vous informe sur les risques pour la santé et les bons gestes à avoir en période de canicule.

**En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte ?**

- Crampes
- Fatigue inhabituelle
- Maux de tête
- Fièvre > 38°C
- Vertiges / Nausées
- Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

**BON À SAVOIR**  
À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

**En période de canicule, quels sont les bons gestes ?**

- Je mouille mon corps et je me ventile
- Je mange en quantité suffisante
- J'évite les efforts physiques
- Je ne bois pas d'alcool
- JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour
- Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

**ATTENTION**  
Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

## Un DÉFIBRILLATEUR sur les grilles de la MAIRIE

L'AED Plus est un défibrillateur et une assistance au massage cardiaque. Ce Défibrillateur Automatisé Externe permet l'évaluation en temps réel du massage cardiaque. Il utilise des messages vocaux pour guider le secouriste dans les différentes étapes de la réanimation. Il peut être utilisé par tout le monde, avec ou sans formation, pour sauver la vie d'une personne. Aucun réglage n'est à effectuer, les seules actions à réaliser sont :

- de l'allumer
- de placer les électrodes
- de laisser l'appareil effectuer l'analyse du rythme cardiaque et délivrer le choc si nécessaire (l'appareil le détermine).

L'accès au DAE est protégé par des scellés plastifiés. L'ouverture du capot déclenche automatiquement une alarme visuelle (LED rouges clignotantes) et une alarme sonore.

La municipalité compte sur tous pour que ce défibrillateur ne subisse pas de détérioration.



## L'OFFICE MUNICIPAL *des* SPORTS



L'association de l'OMS Machault est toujours en recherche de nouvelles activités et animations.

Une soirée « portes ouvertes » et un spectacle présenté par les bénévoles, enfants de la section « Zumba » et adhérents des sections « Zumba » et « Fitness » a eu lieu le samedi 27 juin.

### **Les activités de l'OMS présentées à l'AG**

Le 1<sup>er</sup> juillet a eu lieu l'Assemblée Générale de l'OMS.

Tous les adhérents pouvaient se rendre à cette assemblée et avoir un regard sur ce qui s'y fait

Voici un rapide aperçu des différentes activités pratiquées à l'OMS et proposées pour la prochaine saison. L'inscription aura lieu le samedi 5 septembre, à la salle des Fêtes, de 14 h 00 à 17 h 00 :

- Des activités pour les plus jeunes : Nadia animera une section « MULTISPORT » pour les 3 à 5 ans et une autre pour les 7-11 ans. La section « ROLLER » abandonnée pour cette dernière saison doit reprendre pour la prochaine saison. Ophélie, notre professeur de « FITNESS » pourrait animer une section de « DANSE FITNESS » pour les enfants. Xavier Darget se propose d'animer une section « TOUCH RUGBY » pour les enfants de 7 à 10 ans.
- Des activités pour leurs parents avec le « FITNESS ». Nous recherchons un nouveau professeur de « ZUMBA ». Nous avons aussi le « TAÏ CHI CHUAN », gymnastique douce d'origine asiatique et Xavier, éducateur sportif, animera une section de pratique sportive pour nos plus anciens.
- Des activités libres, avec le

« FOOTBALL » et la « PETANQUE » où les participants se réunissent pour passer de bons moments entre personnes de bonne volonté. Nous remercions la municipalité qui a décidé d'aménager une partie du parking pour la pétanque.

• Et bien sûr, l'activité phare de l'OMS, le « TENNIS » avec notre professeur Grégory. Venez nombreux le mercredi 1<sup>er</sup> juillet à 18 h 30 à la salle des Fêtes pour tout savoir sur les activités de l'OMS et pour participer aux décisions.

### **Le Tennis**

**Jeu set et match**

L'année tennistique se termine et le bilan 2014/2015 est très positif. En effet cette année le tennis à Machault compte 87 adhérents dont 53 venant de Machault, 16 de Féricy, 11 de Pamfou, 2 de Valence, 2 d'Héricy, 2 d'Echouboulains et 1 de Melun. Nous sommes fiers de compter 40 jeunes parmi ces adhérents qui renforcent nos effectifs lors des matchs par équipe.

Ce bilan est doublement positif de part les résultats obtenus lors des compétitions interclub. En effet, Machault a présenté 8 équipes aux différents championnats cette année. Parmi les 5 équipes enfants, les filles des 12/13 ans ont terminé à la 2<sup>e</sup> place tout comme l'équipe garçons des 11/12 ans, seulement distancé par la différence de jeux gagnés sur l'ensemble des matchs. L'édition 2015 était très serrée.

Les hommes se maintiennent en 3<sup>e</sup> série et l'équipe femme termine 2<sup>e</sup> de sa poule juste derrière Fontainebleau et a une chance de monter en 1<sup>re</sup> série. Pour la première fois, Machault a présenté également une équipe de double mixte. Nous espérons continuer sur cette lancée, l'année prochaine !

### **Rencontre avec les « pros » au 3<sup>e</sup> open international féminin**

Autre grand moment de cette saison, la sortie au 3<sup>e</sup> open international féminin qui s'est déroulée à la Ligue de Croissy Beaubourg. Trois adultes ont accompagné douze enfants du club le 1<sup>er</sup> avril afin d'assister à divers matchs entre des joueuses professionnelles

venant de pays étrangers différents. Une animation a été organisée par la ligue qui a permis aux jeunes spectatrices, dont une enfant du club de Machault, d'échanger des balles avec les « pros » pour leur plus grande fierté.

La fin de la journée s'est terminée en apothéose avec le match de Virginie Razzano, joueuse de l'équipe de France de Fed Cup et ancienne n° 16 mondiale. A l'issue de sa victoire Virginie a pris le temps de signer des autographes et de poser avec les enfants de Machault pour une photo souvenir.

Avec Grégory, entraîneur à Machault, nous mettons tout en œuvre afin de satisfaire les adhérents et d'améliorer la vie du club. Un grand repas convivial va clôturer cette saison pour renforcer la cohésion et la bonne humeur. Nous vous souhaitons un bel été et comptons sur vous pour l'année prochaine.



Virginie Razzano entourée d'enfants du club de Machault

### **Portrait**

#### **Grégory Couppé : le service, son point fort**

Depuis 15 ans, Grégory Couppé est professeur de tennis au club de Machault. Belle longévité pour ce grand gaillard qui a contribué, par sa gentillesse et la confiance qu'il dégage d'emblée, à développer ce club qui comptait à l'époque en 2001, 8 adhérents. Aujourd'hui 90 membres y sont affiliés et 70 d'entre eux, adultes comme enfants, prennent des cours. Ce pilier indispensable au tennis club a connu plusieurs générations et différents présidents en conservant un côté juvénile du fait qu'il soit arrivé en tant que jeune professeur diplômé (21 ans).

## VIE ASSOCIATIVE

Grégory Couppé a commencé le tennis (et le basket en parallèle) à Melun à l'âge de 12 ans et a joué très vite en compétition. Il a été formé pendant deux ans (de 19 à 21 ans) par un centre de formation professionnelle en alternance spécialisée dans les métiers du sport et de l'animation, Trans-Faire. Jeune, pédagogue, serviable, il s'est imposé au club de Machault en le modernisant et en le professionnalisant (adhésion, assurance, stages) avec l'appui d'Yvonne Werdier, la référente tennis actuelle. D'ailleurs aujourd'hui cinq équipes jeune, deux équipes adulte (homme et femme) et une équipe adulte mixte jouent en compétition, le club est en belle forme. Professeur passionné, il emmène tous les ans les enfants voir des matchs de pro et leur propose aussi pendant toutes les vacances scolaires des stages qui leur permettent une belle progression. D'une nature plutôt discrète, il a la cote auprès des machauliens et le tennis club grâce à son dynamisme a encore de très beaux jours devant lui.



## Les FESTIV'ALLIÉS

La saison 2014/2015 des Festiv'Alliés s'est terminée sur une superbe randonnée pédestre. Une joyeuse tribu de randonneurs s'était donnée rendez-vous pour partager



un moment convivial et découvrir ou redécouvrir la forêt de Barbeau et le sentier surplombant la Seine jusqu'à Fontaine-le-Port. Les membres de l'équipe prennent un peu de vacances et l'aventure continuera à la rentrée.

La programmation est en cours d'élaboration mais nous pouvons d'ores et déjà vous donner un petit aperçu de la saison 2015/2016. Au programme : concert, théâtre, fête du court métrage, troc aux plantes et randonnée.

Mais notre premier rendez-vous se fera au Marché d'Automne de Machault où vous pourrez venir nous rencontrer sur notre stand.

*Contact :*  
lesfestivallies.machault@laposte.net

## La SOCIÉTÉ COMMUNALE de chasse

Créée en 1958, la Société Communale de Chasse de Machault est actuellement présidée par Jack Nairole et administrée également par :

- Michel Lebrun, vice-président
- Jean Ferrand, trésorier et secrétaire
- Francis Vibert, représentant des chasseurs de la commune
- Hubert Francineau, représentant des actionnaires (extérieurs à la commune)

En 2015, l'association accueille douze membres, chiffre suffisant au regard du territoire communal où la faune sauvage est malheureusement en diminution.

La Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne attribue les quotas suivants pour la saison 2015-2016 : 6 bagues pour les lièvres et 3 bracelets pour les chevreuils.

La subvention accordée par la municipalité permet de conserver depuis trois ans la

stabilité des actions (cotisations), d'acheter des animaux pour les lâchers ainsi que de la nourriture pour l'agraineage permettant d'inciter le gibier à rester sur le territoire.

La chasse communale de Machault est une chasse individuelle, c'est à dire un chasseur, un chien et éventuellement une personne qui l'accompagne sans fusil. Le règlement interne de la Société permet de tolérer deux chasseurs au maximum. Les chasses en battue avec un minimum de 5 personnes, sont autorisées uniquement pour les sangliers et chevreuils le samedi, suivant un calendrier élaboré à l'Assemblée générale du 16 mai 2015.



Ouverture de la chasse : 20 septembre 2015  
Fermeture pour le petit gibier : 31 janvier 2016  
Du 1<sup>er</sup> au 28 février 2016 : chasse en battue, le dimanche

*Contact :*  
jean.ferrand2@orange.fr



Société Communale de Chasse de Machault

## Vie ECONOMIQUE locale

Si vous êtes artisan, commerçant ou profession libérale et que votre activité s'exerce à Machault, cette tribune est la vôtre. Pour vous faire connaître, n'hésitez pas à contacter la mairie.

### **Pizza à emporter | Épicerie**

**IL VILLAGIO**

M. Viana et Mlle Péraud

26, rue des Trois Maillets

Tél. : 01 64 32 45 49 - Port : 06 17 40 60 16

### **Maison et Jardin**

**QUELQU'UN POUR LE FAIRE**

Jean-Fred FIAUX

5, rue des Fontenils

Tél. : 06 20 74 55 11

### **Entretien de parcs et jardins**

**THIERRY TRANCHANT**

4, Place de l'Eglise

Tél. : 01 64 23 86 25

### **Paysagiste**

**ECO PAYSAGE 77**

4, rue de Bailly

Tél. : 09 67 00 22 36

www.eco-paysage-77.fr

### **Pépinieriste**

**FABRICE MARTIN**

Tél. : 01 64 01 61 79

### **Ébéniste**

**PATRICE BIDAUT**

51, rue des Trois Maillets

Tél. : 01 64 23 62 81

### **Menuiserie**

**MENUISERIE JL**

Zone Artisanale de Villiers

Tél. : 01 64 23 88 31

### **Réparation de bâches**

#### **Maintenance textile et métallo textile**

**TECHNYCLEAN**

Zone Artisanale de Villiers

Tél. : 01 64 23 61 90

www.technyclean.fr

### **Carrelage**

**SMPG MARBRES ET PIERRES DU GATINAIS**

Zone Artisanale de Villiers

Tél. : 01 64 29 97 97

### **Maintenance et réparation**

#### **Machines-outils**

**A.D.E.M. -MO**

Zone Artisanale de Villiers

Tél. : 01 60 74 22 00

www.adem-mo.com

## Le BAR-TABAC

### « Le Village »

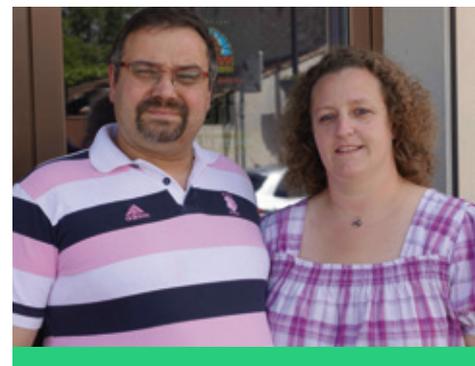
Malgré de nombreux obstacles, l'ouverture du Bar-Tabac est assurée pour le 11 juillet 2015.

En effet, alors que la municipalité avait trouvé à l'automne 2014 de nouveaux gérants pour « Le Village », Florence et Stéphane Gray, leur demande de débit de tabac a été refusée le 21 novembre 2014 par la direction générale des douanes et ce malgré le soutien de la municipalité annexé à leur lettre, au motif d'un arrêté préfectoral du 22 mars 2012, fixant l'étendue des zones de protection (cf page 8).

La municipalité s'est empressée de se rapprocher des douanes puis d'écrire à la préfecture en demandant une dérogation à cet arrêté, en argumentant avec l'aide des associations machauliennes, qui sont remerciées ici par ailleurs, sur la nécessité de conserver ce pôle d'animation locale et touristique que représente « Le Village » dans une petite commune comme Machault,

qu'au sein de la communauté de communes il n'y avait plus de vente de tabac manufacturé, et que la commune s'engageait à effectuer les travaux nécessaires devant le lieu (cheminement piétonnier et terrasse) pour être en conformité avec la loi. Un arrêté préfectoral de dérogation a été signé le 12 février 2015 (cf page 8).

### Une nouvelle gérance



Florence et Stéphane Gray ont bien l'intention de faire revivre ce lieu de convivialité en proposant différents services : bar, brasserie (plats du jour le midi) et dépôt de pain (boulangier de Vulaines) dans un premier temps. Et prochainement : tabac, vente de journaux (La République de Seine-et-Marne, Le Parisien) et Française des jeux. Les Machauliens sont également les bienvenus pour adopter ce lieu de vie en espace de retrouvailles, en jouant aux cartes l'après-midi par exemple. Babyfoot et télévision seront également disponibles. Si la restauration en soirée n'est pas envisagée pour l'instant, Florence et Stéphane Gray, habitants Fériciens, songent déjà à organiser quelques soirées autour de grands événements sportifs... et pas que du foot ! Ils sont également ouverts à toutes les bonnes idées.

**Horaires d'ouverture :**  
du lundi au vendredi de 6 h 45 à 19 h 30  
le samedi de 8 h 00 à 19 h 30  
et le dimanche matin de 9 h à 13 h 00.

## AGENDA

---

# Agenda 2015

---

## **Juillet**

**Lundi 13**

Soirée dansante  
(Organisation commission Fêtes et cérémonies)

**Mardi 14**

Brocante / vide-greniers

## **Septembre**

**Samedi 5**

Journée des inscriptions à l'OMS,  
salle des Fêtes de 14 h 00 à 17 h 00

**Samedi 19**

Réunion publique « Voisins vigilants »,  
salle des fêtes à 9 h 30

## **Octobre**

**Mardi 6**

Encombrants

**Dimanche 11**

Marché d'automne  
(Organisation commission Fêtes et cérémonies)

## **Novembre**

**Mercredi 11**

Cérémonie commémorative, devant la mairie à 10 h 00  
(Organisation commission Fêtes et cérémonies)

## **Décembre**

**Dimanche 5**

Noël de la commune, salle des Fêtes, à partir de 14 h 30  
(Organisation commission Fêtes et cérémonies)

### **Astreinte des élus**

Afin de répondre en cas d'urgence au besoin des habitants, des astreintes continuent d'être assurées par les élus. Nous vous rappelons les coordonnées du numéro unique à composer les week-ends et jours fériés : 06 86 69 40 09

Numéro supplémentaire d'urgence :  
Gendarmerie du Châtelet-en-Brie  
01 60 69 40 16

### **Mairie de Machault**

24 rue des Trois Maillets  
77133 Machault  
Tél. : 01 64 23 85 76

Horaires de la mairie  
Du lundi au vendredi :  
de 8 h 30 à 11 h 00  
Le samedi : de 10 h 00 à 11 h 30  
e-mail : [mairiemachault@wanadoo.fr](mailto:mairiemachault@wanadoo.fr)

